



Assemblée générale mixte du 24 avril 2014

Résultats du vote des résolutions

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 24 avril 2014, sous la présidence de Martin Bouygues, a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées par le conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 242,2 millions d'actions soit 75,8% du total des actions disposant du droit de vote, et 385 millions de droits de vote soit 83% du total des droits de vote.

Nombre total d'actions disposant du droit de vote	319 339 007
Nombre total de voix	463 824 835
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	Partie ordinaire : 1 261 * Partie extraordinaire : 1 264 **
Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	Partie ordinaire : 242 273 757 *** Partie extraordinaire : 242 286 369 ****
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	Partie ordinaire : 385 019 818 ***** Partie extraordinaire : 385 051 927 *****

* Dont : pouvoirs au président : 355 ; votes par correspondance : 638

** Dont : pouvoirs au président : 357 ; votes par correspondance : 640

*** Dont : pouvoirs au président : 29 353 640 ; votes par correspondance : 67 677 311

**** Dont : pouvoirs au président : 29 375 770 ; votes par correspondance : 67 668 081

***** Dont : pouvoirs au président : 46 754 569 ; votes par correspondance : 67 979 247

***** Dont : pouvoirs au président : 46 798 829 ; votes par correspondance : 67 967 672

Martin Bouygues a ouvert l'assemblée générale mixte par une présentation du Groupe et a répondu aux questions des actionnaires.

Les commissaires aux comptes ont présenté leurs rapports. Les seize résolutions soumises au vote ont ensuite été adoptées, à une majorité comprise entre 99,91 % et 82,50 %.

Partie ordinaire :

Les actionnaires ont approuvé les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2013. Ils ont décidé de verser au titre de cet exercice un dividende de 1,60 euro par action. Les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions. La date de mise en paiement est fixée au 4 juin 2014. Les actionnaires ont également approuvé les conventions réglementées.

Les actionnaires ont ensuite renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs de Messieurs Hervé Le Bouc, Helman le Pas de Sécheval et Nonce Paolini.

Ils ont donné un avis favorable sur les éléments de rémunération de Messieurs Martin Bouygues et Olivier Bouygues au titre de l'exercice 2013.

Enfin, les actionnaires ont autorisé la société à intervenir sur ses propres actions.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire							
n°	Résultat	Pour		Contre		Abstention	
		Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
1	Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2013						
	Adoptée	384 575 456	99,88%	419 590	0,11%	24 772	<0,01%
2	Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2013						
	Adoptée	384 518 817	99,87%	482 028	0,13%	18 973	<0,01%
3	Affectation du résultat, fixation du dividende						
	Adoptée	383 760 484	99,67%	1 123 042	0,29%	136 292	0,04%
4	Approbation des conventions et engagements réglementés ⁽¹⁾						
	Adoptée	219 525 788	82,50%	46 527 759	17,49%	32 394	0,01%
5	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Hervé le Bouc)						
	Adoptée	341 490 750	88,69%	43 514 335	11,30%	14 733	<0,01%
6	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Helman le Pas de Sécheval)						
	Adoptée	384 492 687	99,86%	509 601	0,13%	17 530	<0,01%
7	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Nonce Paolini)						
	Adoptée	341 295 184	88,64%	43 703 169	11,35%	21 465	<0,01%
8	Avis favorable sur les éléments de la rémunération de Martin Bouygues au titre de l'exercice 2013						
	Adoptée	382 885 009	99,45%	1 767 388	0,46%	367 421	0,09%
9	Avis favorable sur les éléments de la rémunération de Olivier Bouygues au titre de l'exercice 2013						
	Adoptée	383 213 841	99,53%	1 769 965	0,46%	36 012	<0,01%
10	Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions						
	Adoptée	333 921 153	86,73%	51 074 148	13,27%	24 517	<0,01%

⁽¹⁾ Les actionnaires concernés, représentant 118 933 877 voix, n'ont pas pris part au vote.

Partie extraordinaire :

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des délégations de compétence et des autorisations à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social, de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique et d'augmenter le capital social en période d'offre publique.

Ils ont modifié les statuts de la société pour permettre la désignation de deux administrateurs représentant les salariés.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire							
n°	Résultat	Pour		Contre		Abstention	
		Nombre de votes	%	Nombre de votes	%	Nombre de votes	%
11	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société						
	Adoptée	382 849 191	99,43%	2 179 626	0,57%	23 110	<0,01%
12	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions						
	Adoptée	338 733 761	87,97%	46 254 124	12,01%	64 042	0,02%
13	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société ⁽¹⁾						
	Adoptée	328 618 563	85,34%	56 411 728	14,65%	21 636	<0,01%
14	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, les différentes délégations et autorisations de compétence permettant d'augmenter le capital social						
	Adoptée	328 632 228	85,35%	56 344 646	14,63%	75 053	0,02%
15	Modification des statuts à l'effet de permettre la désignation d'administrateurs représentant les salariés						
	Adoptée	384 658 198	99,90%	336 327	0,09%	57 402	0,01%
16	Pouvoirs pour formalités						
	Adoptée	384 706 943	99,91%	322 688	0,08%	22 296	<0,01%

(1) Cette résolution, bien que relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire, est soumise aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Le document de référence a été remis le jour de l'assemblée aux actionnaires présents qui le souhaitent. Il est accessible sur le site internet de la société (www.bouygues.com). Des exemplaires sont disponibles au siège de la société (32 avenue Hoche – 75008 PARIS).

Composition du conseil d'administration

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président-directeur général

Martin Bouygues

Administrateur et directeur général délégué

Olivier Bouygues

Directeur général délégué et représentant permanent de SCDM, administrateur

Administrateurs

François Bertièrre

Président-directeur général de Bouygues Immobilier

Helman le Pas de Sécheval

Secrétaire général de Veolia Environnement

Madame Francis Bouygues

Colette Lewiner

Conseillère du président de Capgemini

Jean-Paul Chifflet

Directeur général de Crédit Agricole SA

Sandra Nombret

Représentante des salariés actionnaires

Georges Chodron de Courcel

Directeur général délégué de BNP Paribas

Nonce Paolini

Président-directeur général de TF1

Yves Gabriel

Président-directeur général de Bouygues Construction

Jean Peyrelevalde

Associé-gérant de la compagnie financière Aforge
Degroof Finance

Anne-Marie Idrac

Senior Advisor de Suez Environnement
et de Sia Partners

François-Henri Pinault

Président-directeur général de Kering

Patrick Kron

Président-directeur général d'Alstom

Rose-Marie Van Lerberghe

Présidente du conseil d'administration
de l'Institut Pasteur

Hervé Le Bouc

Président-directeur général de Colas

Michèle Vilain

Représentante des salariés actionnaires